

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 11 avril 2022 à 20 heures.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

22-04-068

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE depuis le 21 février 2022, les séances du conseil municipal, les assemblées publiques de consultation et les ventes aux enchères pour défaut de paiement de taxes peuvent se tenir avec public et sans passeport vaccinal;

CONSIDÉRANT l'arrêté N° 2022-019 pris le 5 février 2022, il n'y a plus de limite de capacité applicable aux séances du conseil, aux assemblées publiques, aux référendums, aux élections partielles, à l'ouverture de soumissions ou aux ventes aux enchères pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal tienne cette séance et les suivantes en présentiel tant que la Santé publique le permettra.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

22-04-069

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-04-070

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 mars 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, responsable de la voirie et des loisirs, mentionne qu'en général la période de dégel n'a pas trop endommagé le réseau routier à l'exception de quelques ponceaux gelés. Dans le secteur du Lac Verdure, section Desjardins, il y a une problématique avec l'état du chemin qui se dégrade. La municipalité va regarder cette situation et fait tout en son pouvoir pour garder ces chemins acceptables.

Richard Pépin, responsable de la sécurité civile, précise que la crue des eaux est surveillée et que pour le moment tout se passe bien.

Suzanne Dyotte, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur sa rencontre Zoom du 16 mars avec CASA / Concert Action Soutien Autonomie des Laurentides. Cet organisme couvre beaucoup de sphères pour venir en aide à l'ensemble de la population.

Rencontre du 30 mars avec l'association des lacs Beaven et Rond «ALBERO» concernant l'élimination du myriophylle à épis.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

22-04-071

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de mars 2022, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 8 166.30 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

22-04-072

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 289 011.98 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 202 à 207 (201 ANNULÉ) et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - MARS		
	BELL CANADA	149.55 \$	SERVICE TÉLÉPHONIQUE / FAX
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICE CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	1 755.41 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	422.75 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	248.44 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	1 992.25 \$	HÔTEL DE VILLE
	HYDRO-QUÉBEC	575.01 \$	GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	572.70 \$	CASERNE / BIBLIOTHÈQUE
	ULTRAMAR	130.95 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 464.32 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 652.67 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV. (TAUX RÉGULIER ET TAUX RÉDUIT)
	RREMQ	2 372.44 \$	REMISES RÉGIME DE RÉTRAITE (DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER 2022)
	SALAIRES VERSÉS	12 477.13 \$	EMPLOYÉS
	LA CAPITALE	1 112.30 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	FQM	171.31 \$	FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE
202	FADOQ	75.00 \$	ADHÉSION 2022
	TOTAL PAYÉ EN MARS	31 334.23 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL		
	• PAR CHÈQUE		
203	GRUPE LAVERDURE CONSTRUCTION	149 190.32 \$	DEMANDE DE PAIEMENT #9 - AVANCEMENT TRAVAUX
204	GILLES THÉRIEN	166.90 \$	REMBOURSEMENT DES TAXES PAYÉES EN TROP
205	DANIEL TÊTREAU, CPA INC.	6 841.01 \$	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AUDIT 2021
206	VILLE DE MONT-TREMBLANT	51 129.00 \$	QUOTE-PART 2022 - SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE
207	CROIX-ROUGE CANADIENNE	180.00 \$	ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2022-2023
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	207 507.23 \$	

	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈS		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	113.03 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	91.19 \$	ACHAT DE LIVRES
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER
	TREMBLAY ÉLECTRICITÉ TECHNOLOGIE	342.63 \$	RELAMPAGE D'UN LUMINAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE (BOÎTES POSTALES)
	ÉNERGIES SONIC INC.	964.65 \$	HUILE À CHAUFFAGE - CASERNE
	VLADIMIR SVETLIK ARCHITECTE	682.95 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - CERTIFICAT FIN DES TRAVAUX - MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE
	SIMAG	379.42 \$	SUPPORT INFORMATIQUE - SYSTÈME CAMÉRA
	RINOL	15 502.00 \$	2E VERS. QUOTE-PART
	JÉRÉMIE MARTIN, INSPECTEUR MUNICIPAL	277.88 \$	ARTICLES DIVERS POUR LA VOIRE ET POUR LE RANGEMENT DANS LE GARAGE
	PFD AVOCATS	1 713.13 \$	HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES
	GILBERT P. MILLER & FILS	4 428.62 \$	ENTRETIEN DES CHEMINS - PÉRIODE DE DÉGEL
	GILBERT P. MILLER & FILS	16 958.81 \$	6E VERS. DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD
	GILBERT P. MILLER & FILS	776.08 \$	6E VERS. DÉNEIGEMENT STATIONNEMENTS
	EXCAVATION DMO	6 821.85 \$	6E VERS. DÉNEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	50 087.55 \$	
	• VISA DES JARDINS		
	CANADIAN TIRE	18.14 \$	CROCHETS AUTOCOLLANTS POUR FILS DE BUREAU
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉOCONFÉRENCE
	STAPLES	41.83 \$	PAPETERIE
	SOUS-TOTAL VISA	82.97 \$	
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL	257 677.75 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	289 011.98 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2022

22-04-073

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 MODIFICATION ET APPROBATION DU NOUVEL ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

22-04-074

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles en défaut de paiement de taxes foncières, à moins d'un changement en raison de la pandémie, se tiendra le 2 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité de Montcalm a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 2 juin 2022 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité de Montcalm doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'approuver l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes les inscriptions suivantes:

MATRICULE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2189-76-6816	5 865 660	368 ROUTE DU LAC-ROND SUD
2787-27-0462	5 865 842	62 CHEMIN DU COUVENT
3189-87-1895	5 865 970	RUE DE GENÈVE
3290-11-9406	5 866 006	RUE DE LAUSANNE

DE retirer le dossier suivant :

MATRICULE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2189-96-9594	5865655 & 5865667	ROUTE DU LAC-ROND SUD

- **QUE** ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;
- **QUE** le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la municipalité de Montcalm lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 2 juin 2022, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – AMENDEMENT N°1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

22-04-075

CONSIDÉRANT QUE la société canadienne de la Croix-Rouge et la municipalité de Montcalm ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le maire Steven Larose et le directeur général Michael Doyle à signer l'amendement N°1 à l'entente de service aux sinistrés;
- D'autoriser la dépense, ainsi que le paiement de la contribution 2022-2023 au montant de 180.00\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 NETTOYAGE PRINTANIER DES RUES

22-04-076

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le nettoyage printanier des rues par balayage mécanisé:

- Du secteur Montcalm par *les entreprises Jerooca Inc.* pour la somme de 9 450.00 \$ taxes en sus;
- Du secteur du Lac Verdure par l'intermédiaire de la municipalité de Mont-Blanc

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES

22-04-077

CONSIDÉRANT QUE les membres de Loisirs Laurentides bénéficient des activités et services tels que :

- Info-lettre;
- Formations variées;
- Formation sur la gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL);
- Soutien-conseil dans la mise en place d'infrastructures, d'événements, de projets, etc.;
- Un coup de main pour assurer le respect des normes de sécurité dans les parcs et terrains de jeux;
- Accès et accompagnement aux demandes variées;
- Soutien financier divers (programmes, relance, Fonds de l'Athlète des Laurentides);
- Admissibilité aux journées « Mes Premiers Jeux » offertes gratuitement;
- Admissibilité aux finales régionales et provinciales des Jeux du Québec ;
- Admissibilité au programme Secondaire en spectacle;
- Soutien aux communications;
- Tenue d'ateliers du volet théorique multisport du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)
- Accès à divers événements ou activités coordonnés par Loisirs Laurentides (Journée nationale du sport et de l'activité physique, Défi château de neige, etc.);

Nouveautés en 2022!

- Une offre de services renouvelée (disponible sur le site internet de la municipalité, à la section « services »);
- Un programme en plein air « OSE » offert aux écoles;
- Un Fonds de transport facilitant l'accès à des événements sportifs ou récréatifs (lancé le 7 mars 2022);
- Une première soirée reconnaissance des bénévoles;
- Un Forum régional pour les gestionnaires des bénévoles, en collaboration avec le Réseau de l'Action bénévole du Québec (RABQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité à Loisirs Laurentides pour 2022-2023, au montant de 84.70 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement via la carte de crédit Visa Desjardins Affaires.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 FAMILI-FÊTE 2022

22-04-078

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses afférentes à la Famili-Fête du 30 juillet 2022, pour la somme de 5 000.00 \$ incluant le coût pour les feux d'artifice et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 AUTORISATION DE DÉPENSES FAMILI-FÊTE 2022 - FEUX D'ARTIFICE

22-04-079

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a obtenu deux offres de services pour son spectacle pyrotechnique de la Famili-Fête 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Royal Pyrotechnie est la moins dispendieuse et la plus avantageuse en rapport qualité/prix;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de service 2020-2021-2022 de Royal Pyrotechnie pour un montant annuel de 3 652.97 \$ avant taxes;
- D'autoriser un déploiement de feux d'artifice dans le cadre de la Famili-Fête qui aura lieu le 30 juillet 2022, par l'entreprise Royal Pyrotechnie, pour la somme de 3 652.97\$ taxes en sus;
- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-04-080

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 11 avril 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier

